

CEREMONIAL

POUR

LES VÊTURES ET PROFESSIONS

DES PETITES SŒURS AUXILIAIRES

DE

L'HOPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.

CÉRÉMONIE DE LA VÊTURE.

Ces cérémonies ne doivent pas se faire publiquement dans l'église, mais seulement dans leur noviciat ou dans une des salles intérieures de la Communauté.

On aura soin de préparer d'avance, dans la salle où doit se faire la cérémonie de la Vêture, tout ce qui sera nécessaire. On placera sur le petit autel, s'il y en a un, ou sur une table couverte d'une nappe convenable, un crucifix et au moins deux chandeliers, garnis de cierges que l'on allumera pour la cérémonie.

Devant ce petit autel ou cette table on étendra un tapis, et on y disposera des sièges convenables pour l'Officiant et ses Assistants.

Sur ce petit autel ou sur cette table, à droite, on placera un bénitier avec son goupillon.

A la droite de ce même autel, on placera sur une table, couverte d'un tapis, les habits qui doivent être bénits.

Enfin, on préparera une étole de la couleur du jour, avec les habits de chœur dont doivent se revêtir l'Officiant et ses Assistants, ainsi que le cérémonial des vêtures et professions.